

Recours au Règlement—M. Gauthier

Sobeski	Sparrow
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—132	

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy(Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Barrett	Bélaïr
Bellemare	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Guarnieri
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Volpe
Waddell	Walker
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—88

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES LANGUES OFFICIELLES

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai avisé la présidence deux jours d'affilée de mon intention de présenter une motion pour la tenue d'un débat d'urgence conformément à l'article 52 du Règlement.

Je n'ai pas pu vous présenter cette motion ni hier, ni aujourd'hui. Je me demandais s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour que je vous présente la motion maintenant, monsieur le Président, afin que vous puissiez décider si elle sera débattue ce soir.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends que le député s'inquiète du fait que les affaires courantes ne se sont pas déroulées normalement. Hier, pendant la période des questions, le chef du parti de mon collègue a proposé qu'une motion sur une question très importante dans notre pays soit débattue à la Chambre. Je crois que c'est à cette question que le député fait allusion.

Nous avons eu l'occasion d'examiner la motion et de réfléchir à la question. Hier soir, à la télévision, mon collègue a laissé entendre qu'il accepterait notre motion si nous changions un mot. Nous avons acquiescé à cette demande. Je crois que nous faisons des progrès en vue d'un débat complet sur ce sujet, mais il reste encore certaines choses à mettre au point. Nous voulons évidemment avoir le temps d'en discuter avec nos caucus respectifs.

Toutefois, si la présidence accepte une motion pour la tenue d'un débat spécial, le gouvernement ne s'y opposera pas. Nous voulons simplement dire que nous faisons des progrès en vue de la tenue possible d'un débat complet à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops, au sujet du même rappel au Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux seulement dire que la motion que nous examinons est une initiative approuvée du chef de l'opposition officielle appuyée maintenant par le gouvernement et le Nouveau Parti démocratique. Les discussions et les délibérations à ce sujet se poursuivent actuellement.

Je pense que la question que le député d'Ottawa—Vanier veut présenter à la présidence afin qu'il puisse plaider en faveur de la tenue d'un débat d'urgence est si importante que je suis prêt, au nom de mon parti, à donner le consentement unanime requis pour lui permettre de présenter dès maintenant ses arguments.